

<https://www.snetap-fsu.fr/Bretagne-mobilisation-pour-les-personnels-du-lycee-de-Caulnes-le-7-avril.html>



# Bretagne - mobilisation pour les personnels du lycée de Caulnes le 7 avril prochain

- En Région -

Date de mise en ligne : lundi 29 mars 2021

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Information de dernière minute : levée de la grève suite à la [CoHS](#).**



**Syndicat National de l'Enseignement  
Technique Agricole Public**

**Secrétariat Général**

Monsieur le Ministre de l'Agriculture  
Madame la Directrice Générale  
Monsieur le Directeur régional  
Madame la cheffe de service  
Monsieur le Directeur de l'Établissement

Mesdames, messieurs,

À la demande des personnels de l'établissement de Caulnes (Bretagne), le SNETAP-[FSU](#) dépose ce jour un préavis de grève pour le 7 avril prochain.

Le 23 mars 2021, une réunion s'est tenue au sein de cet établissement. Les collègues présent.es ont constaté que très peu de réponses aux interrogations et inquiétudes des personnels ont été données :

- inquiétudes face aux conditions de travail de l'équipe pédagogique. Aujourd'hui les personnels d'enseignement et de surveillance ne se sentent pas en sécurité dans leurs missions. Plusieurs fois, ils ont tenté d'alerter le chef d'établissement par le biais (entre autres) de rapports d'incident.
- Au delà de la peur, du stress engendré, l'inquiétude est forte face à des comportements dangereux qui mettent en danger les personnels et les élèves eux mêmes.

L'équipe aujourd'hui ne s'estime pas capable de prévenir les accidents. Les locaux sont inadaptés et manquent de sécurité pour protéger les personnes pouvant avoir des comportements inappropriés. Il y a insuffisance dans la capacité de suivi et d'encadrement, notamment pour l'accompagnement de personnes suivies médicalement.

Les personnels demandent la mise en place rapide d'une Commission Hygiène et sécurité sur tous ces sujets ainsi que le respect du règlement intérieur et son application.

Soyez assuré.es, mesdames, messieurs, de notre détermination à défendre les personnels de cet établissement.  
[[https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH145/capture\\_d\\_e\\_cran\\_2021-03-29\\_a\\_18.45.08-438f5.png](https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH145/capture_d_e_cran_2021-03-29_a_18.45.08-438f5.png)]